

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-  
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
**SEANCE DU 21 MARS 2023**

Nombre de membres

en exercice	38
présents	20
absents ayant donné pouvoir ou procuration	8
Absents	10
Votants	28
Pour	28
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

14 mars 2023

Date d'affichage

22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un mars, à dix-huit heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOUILLERON, Ange PIERI, Marie Toussainte SISTI, Xavier LUCIANI, Dominique FRATICELLI, Ghjuvan Santu LE MAO, François MARTINETTI, André ROCCHI, Anne Marie CHIODI, Christian PAOLI, Agnulina ANDREANI, Esteban SALDANA, Philippe VITTORI, Guy MOULIN PAOLI, François TIBERI, Jean Marc PINELLI, Georges MORACCHINI, Stella MORACCHINI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Michel GALINIER à Jean Marc PINELLI, François BENEDETTI à Esteban SALDANA, Marion PAOLINI à Marie MONTI FOUILLERON, Muriele ELEGANTINI à Anne Marie CHIODI, Jean Jacques FRATICELLI à Christian PAOLI, Sébastien GUIDICELLI à André ROCCHI, Dominique VILLARD ANGELI à Ghjuvan Santu LE MAO, Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents : Marie Félicia CRISTOFARI, Antoine OTTAVI, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Jean Noël GUIDICI, Lisa FRANCISCI, Jean Noël PROFIZI, Marlène GUIDICELLI, Josette FERRARRI, Philippe GIOVANNI.

Secrétaire de séance : Georges MORACCHINI.

**Délibération n°1723 Objet : Protection des zones habitées contre les incendies  
– Etat de situation de l'exécution des obligations légales de débroussaillage (OLD) en zone d'interface sur la commune de Pietrosu.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** les articles L.151-36 à L.151-40 et R151-40 à 49 du code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** les articles L.133-1 et suivants du code forestier ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Fium'Orbu Castellu (CCFC) n°0117 en date du 3 février 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la CCFC ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Fium'Orbu Castellu en date du 22 septembre 2018 portant sur la protection des zones habitées contre les incendies,

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Corse n°2B-2021-08-02-00002 en date du 2 août 2021 portant sur la modification des statuts de la CCFC ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Fium'Orbu Castellu n° 2922 en date 1<sup>er</sup> juillet 2022 relative à la protection des zones habitées contre les incendies et la création d'une interface au droit du village de Pietroso par l'établissement d'une Déclaration d'Intérêt Général d'Urgence (DIGU),

**Vu** la délibération n°22/104 AC de l'Assemblée de Corse en date du 1<sup>er</sup> juillet 2022 approuvant l'expérimentation du traitement des interfaces entre zones d'habitat et milieu naturel sur le territoire du Fium'Orbu Castellu dans un objectif de prévention du risque incendie,

**Vu** le courrier du Préfet de Haute Corse en date du 25 juillet 2022 accusant réception des dossiers de DIGU,

**Vu** le courrier du Préfet de Haute Corse en date du 27 juillet 2022 confirmant l'instruction des dossiers de DIGU en amont des prérequis,

**Vu** les cartographies de l'ODARC d'états des lieux du débroussaillage des communes de Ghisoni, Pietroso, Lugo Di Nazza et San Gavino Di Fium'Orbu de 2018, 2021 et 2022,

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Commune Fium'Orbu Castellu n°5722 en date 1<sup>er</sup> juillet 2022 relative à l'état de situation de l'exécution des obligations légales de débroussaillage (OLD) en zone d'interface sur les communes de Pietroso, et la source de financement des travaux,

**Vu** la visite terrain de la commune de Pietroso, secteur de Maison Pieraggi, en date du 7 février 2022,

**Vu** la cartographie de l'ODARC d'état des lieux du débroussaillage de la commune de Pietroso de février 2023,

Considérant qu'à la date du 25 novembre 2022, les OLD de la commune de Pietroso, à proximité du secteur d'implantation de l'interface, étaient en cours de réalisation, et que l'engagement avait été pris de poursuivre les démarches engagées pour la mise en œuvre de ces OLD afin que celles-ci soient exécutées pour fin février 2023 au plus tard,

Considérant le travail effectué par la commune de Pietroso, compétente en matière d'OLD,

Considérant qu'une visite terrain, obligatoire, a été organisée le 7 février 2023 en présence d'un représentant de la DTTI, de l'ODARC, du SIS2B, de la CCFC et un représentant de la commune de Pietroso, afin de vérifier l'état de situation des OLD,

Considérant que l'ensemble des participants a constaté la réalisation effective des OLD, et a rendu un avis favorable,

Considérant qu'il est donc à ce jour possible de justifier que les OLD à proximité de la zone d'interface sont maintenant réalisées pour la commune de Pietroso,

Considérant que la dernière condition d'éligibilité requise est donc maintenant remplie,

**Délibère, et,**

Constate que les OLD, à proximité du secteur d'implantation de l'interface, sont réalisées et satisfaisantes pour la commune de Pietroso, conformément à l'analyse et avis du GTT et à l'état des lieux des OLD réalisé par l'ODARC.

**Extrait conforme au registre des délibérations  
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu  
Le Président, Francis GIUDICI**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous  
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI